

Objectifs de la formation

Historiquement, la professionnalisation des travailleurs sociaux s'est construite sur le modèle de l'alternance et sur l'accueil des stagiaires dans les établissements sociaux. Et depuis une dizaine d'années, les réflexions sur l'alternance, sur la valorisation de l'expérience, sur le tutorat et sur la place des « acteurs » (Centre de formation et organisme d'accueil des stagiaires) ont contribué à rendre visible la complexité de l'accueil d'un stagiaire en vue de sa professionnalisation.

La notion de site qualifiant (référence actuelle dans les diplômes du travail social) modifie la place et la fonction des organismes d'accueil des stagiaires. Celui-ci se situe dorénavant « en organisation apprenante » et en co-acteur dans les modalités d'acquisition des compétences.

Acteur essentiel de la formation en alternance, le tuteur référent accueille la personne en formation, accompagne son projet professionnel qu'il évalue et il contribue à la construction et au développement de ses compétences professionnelles en situation de travail.

Mais la qualité de l'alternance n'est pas donnée, elle est à concevoir et à construire localement selon les conceptions et des temporalités propres aux acteurs et aux organisations qui sont amenés à la faire vivre.

Cette formation participe à la professionnalisation des acteurs de l'alternance qui accueillent, dans les établissements et services, les étudiants de la formation initiale, les apprentis et les bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.

« Considérant que le développement du tutorat est de nature à accroître la qualité et l'efficacité des actions conduites dans le cadre du contrat de professionnalisation, les partenaires sociaux de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée, à but non lucratif ont inscrit dans l'Accord du 31 mars 2008 l'obligation de désigner et de former un tuteur pour encadrer les salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation ».

(Source UNIFAF 2011).

- Permettre aux institutions d'accompagner les nouveaux salariés, les stagiaires, les apprentis et d'encadrer les contrats et périodes de professionnalisation dans des conditions adaptées aux besoins.
- Renforcer la dimension d'apprentissage sur le terrain.
- Renforcer la coopération entre les deux pôles de construction de la professionnalité (le Centre de formation et l'organisme d'accueil).

Contenus de la formation de Tuteur

Module 1 : « Tuteur de proximité : les bases »

Construire et conduire un projet d'accompagnement
Transmettre ses compétences
Accompagner le parcours de formation et évaluer les acquis de formation

Module 2 : « Tuteur de proximité : approfondissement »

S'outiller à la fonction pédagogique
S'approprier l'ingénierie de la formation en alternance
Professionaliser le tutorat

Module 3 : « Tuteur référent ».

Développer la fonction tutorale sur le site qualifiant
Optimiser ses techniques de communication et de médiation dans le cadre du tutorat
Transférer ses compétences de tuteur de site qualifiant

Durée de la formation :

120h sur trois modules successifs de 40h chacun (3 x 2 jours).

Coût de la formation et conditions de financement :

1380 € /personne pour les 3 modules ou 460 € par module.
Fonds spécifiques UNIFAF pour le tutorat Contrat de professionnalisation.

Périodes proposées :

Démarrage possible du Module 1 - Nov./Déc. 2017
Mars/Avril – Mai/juin - Sept./Oct. – Nov./Déc. 2018

AFERTES

5, rue Frédéric Degeorge
C.S. 30225
62004 ARRAS CEDEX

03 21 60 40 00

Site: www.afertes.org

Page Facebook: «AFERTES officiel»

Contact :

Nathalie DUMONT / Christelle MARTIN
formation.continue@afertes.org
03.21.60.40.13

Responsable de la formation:

Madame Corine DUBUS
03 21 60 40 05
c.dubus@afertes.org



FORMATION DE TUTEUR DE STAGE